



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 février 2017 à 8 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-147*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE AU PROJET HABITATIONS DU RUISSEAU-BLANCHETTE PHASE I - 119-147, RUE CLAUDE-MONET - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-937 du 19 novembre 2013, confirmait sa participation financière pour la réalisation d'un projet de logements abordables et communautaires devant être réalisé par l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, sur un terrain situé aux 119-147, rue Claude-Monet;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a soumis sa demande d'aide financière afin de confirmer la contribution municipale pour respecter les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire du programme AccèsLogis, la Ville de Gatineau confirme le montant de la contribution municipale pour ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 262 020 \$ à l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, à l'attention de monsieur Alain Boucher, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à la réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec. La deuxième portion de la contribution financière municipale, qui ne pourra être supérieure au solde du montant réservé de 524 040 \$, sera remise à la fin des travaux, lors du dépôt de la demande d'ajustement des intérêts et suivant la présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- de s'engager, auprès de la Société d'habitation du Québec, à défrayer sa quote-part pour une période de cinq ans, des 13 suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 - Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63221-972	262 020 \$	Règlement numéro 740-2013 – AccèsLogis 2013-2014 – Subventions
02-63222-972	262 020 \$	Règlement numéro 777-2015 – Programme AccèsLogis 2014-2015 – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-148 **MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS - BOULEVARD DE
L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL -
GILLES CARPENTIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un passage pour piétons sur le boulevard de l'Hôpital, à l'approche nord de l'intersection avec la rue de l'Oasis, dossier RS-17-05, comme illustré au plan numéro CRO-17-004 du 9 janvier 2017.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux prévus à cette intersection en 2017.

Adoptée

CE-2017-149 **SOUMISSION 2014 SP 254 - MISE AUX NORMES CVAC - USINE D'ÉPURATION
DES EAUX USÉES - PROJET NUMÉRO 15-1026 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP -
JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sodevco (9264-4384 Québec inc.), 110-768, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B8, pour les travaux de mises aux normes des systèmes CVAC du bâtiment administratif de la station d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant total de 848 860,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-022-08168	775 122,71 \$	Honoraires et travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 - 1.10 STEP Gatineau – Honoraires professionnels -Ventilation
04-13493	36 915,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	36 822,72 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-150

SOUSSION 2016 SI 295 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLAN DES MESURES COMPENSATOIRES POUR LES SURVERSES H-25, G-6, G-29 ET G-31 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels pour le plan des mesures compensatoires pour les surverses H-25, G-6, G-29 et G-31, pour un montant total de 56 912,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 décembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-023-08169	51 968,81 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 15-6004 – Honoraires professionnels – Plan de gestion de débordements
04-13493	2 475,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 468,82 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-151

Modifiée par la
résolution CE-2017-395
10.05.2017

SOUSSION 2016 SP 291 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la location de véhicules légers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 21 novembre 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des articles, à savoir :

- 2313 7292 Québec inc. (Discount Location d'autos et camions), 9500, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, Québec, H4S 1N8, pour la section 1 et les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 30, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 de la section 2;
- Budget Auto inc., 1, Convair Drive E., Etobicoke, Ontario, M9W 6Z9, pour les articles 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32 et 33 de la section 2.

SECTION 1			
2313 7292 Québec inc. (Discount Location d'autos et camions)	Total approximatif taxes incluses (pour 1 an)		
Section 1 – Location de voiture (article 1 – sous compacte / article 2 – compacte / article 3 – intermédiaire)	40 315,98 \$		
SECTION 2			
Section 2 - Location autres véhicules	Tarifs excluant les taxes		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 4 – Camionnette ½ tonne cabine régulière 4x2 (boîte minimum de 6 pieds)	61,95 \$	367 \$	741 \$
Article 5 – Camionnette ½ tonne cabine régulière 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	62,95 \$	377 \$	741 \$
Article 6 – Camionnette ½ tonne cabine régulière 4x2 (boîte de 8 pieds)	63,95 \$	384 \$	741 \$
Article 7 – Camionnette ½ tonne cabine régulière 4x4 (boîte de 8 pieds)	64,95 \$	389 \$	741 \$
Article 8 – Camionnette ½ tonne cabine allongée (club cab) 4x2 (boîte minimum de 6 pieds)	65,95 \$	392 \$	741 \$
Article 9 – Camionnette ½ tonne cabine allongée (club cab) 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	66,95 \$	399 \$	741 \$
Article 10 – Camionnette ½ tonne cabine allongée (club cab) 4x2 (boîte minimum de 8 pieds)	67,95 \$	404 \$	741 \$
Article 11 – Camionnette ½ tonne cabine allongée (club cab) 4x4 (boîte de minimum de 8 pieds)	68,95 \$	409 \$	741 \$
Article 12 – Camionnette ½ tonne cabine équipage (crew cab) 4x2 (boîte minimum de 6 pieds)	69,95 \$	412 \$	741 \$
Article 30 – Fourgonnette pleine grandeur 15 passagers	99,95 \$	599 \$	1350 \$
Article 34 – Camion cube de 18 pieds avec plateforme hydraulique et freins électriques	N/D	N/D	2 121 \$
Article 35 – Camion nacelle de 34 pieds avec nacelle isolée	N/D	599 \$	1 841 \$
Article 36 – Camion nacelle de 36 pieds avec nacelle isolée	N/D	599 \$	1 941 \$
Article 37 – Camion nacelle de 38 pieds avec nacelle isolée	N/D	599 \$	1 961 \$
Article 38 – Véhicule utilitaire intermédiaire 2x4	69,95 \$	414 \$	841 \$
Article 39 – Véhicule utilitaire intermédiaire 4x4	79,95 \$	474 \$	841 \$

SECTION 2			
Budget Auto inc.	Tarifs excluant les taxes		
Section 2 - Location autres véhicules	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 13 – Camionnette ½ tonne cabine équipage (crew cab) 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	55 \$	275 \$	805 \$
Article 14 - Camionnette ½ tonne cabine équipage (crew cab) 4x2 (boîte minimum de 8 pieds)	55 \$	275 \$	805 \$
Article 15 – Camionnette ½ tonne cabine équipage (crew cab) 4x4 (boîte minimum de 8 pieds)	55 \$	275 \$	805 \$
Article 16 – Camionnette ¾ tonne cabine régulière 4x2 (boîte minimum de 6 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 17 – Camionnette ¾ tonne cabine régulière 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 18 – Camionnette ¾ tonne cabine régulière 4x2 (boîte minimum de 8 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 19 – Camionnette ¾ tonne cabine régulière 4x4 (boîte minimum de 8 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 20 – Camionnette ¾ tonne cabine allongée (club cab) 4x2 (boîte minimum de 6 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 21 – Camionnette ¾ tonne cabine allongée (club cab) 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 22 – Camionnette ¾ tonne cabine allongée (club cab) 4x2 (boîte minimum de 8 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 23 – Camionnette ¾ tonne cabine allongée (club cab) 4x4 (boîte minimum de 8 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 24 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) 4x2 (boîte minimum de 6 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 25 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 26 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) 4x2 (boîte minimum de 8 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 27 – Camionnette ¾ tonne cabine équipage (crew cab) 4x4 (boîte minimum de 8 pieds)	65 \$	325 \$	815 \$
Article 28 – Fourgonnette cinq à sept places	60 \$	300 \$	875 \$
Article 29 – Fourgonnette pleine grandeur huit passagers	85 \$	425 \$	950 \$
Article 31 – Fourgonnette pleine grandeur transport d'objets (cargo)	40 \$	200 \$	585 \$
Article 32 – Camion cube de 16 pieds avec rampe d'accès	55 \$	275 \$	800 \$
Article 33 – Camion cube de 18 pieds avec rampe d'accès	70 \$	350 \$	1 200 \$

Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2017 et se terminera le 28 février 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2018 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-152

SOUSSION 2017 SP 020 - ACHAT REGROUPÉ 2017 AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ABAT-POUSSIÈRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les différents types d'abat-poussière identifiée dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

De plus, la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire à ses activités pour l'année 2017.

La Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ce document à la date fixée.

La Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ce taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

Un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31220-521 – Chemins Agricoles – Entretien des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-153

SOUSSION 2016 SI 302 - FOURNITURE DE RAMPES (BATEAUX) DE SAUVETAGE NAUTIQUE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CSE Incendie et Sécurité inc., 5990, rue Vanden Abeele, Saint-Laurent, Québec, H4S 1R9, pour la fourniture de rampes nautiques de marque OCEANID, selon le prix unitaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur cinq ans de 37 366,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 décembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le prix unitaire sera variable en fonction de la variation du dollar canadien face à la devise américaine, et ce, au moment de l'émission du bon de commande. De plus, après la première année du contrat, ce prix unitaire sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 à 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-645 - Opérations incendies – Fournitures spécialisées, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-154

SOUSSION 2017 SI 019 - FOURNITURE DE CASQUES DE PROTECTION INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Protection Incendie CFS Itée, 365, rue des Commandants, Trois-Rivières, Québec, G8T 9A2, pour la fourniture de casques de protection incendie, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur cinq ans de 54 511,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 janvier 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Au moment de la commande, les prix seront indexés en fonction de la variation du taux de change canadien par rapport à la devise américaine. De plus, après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018 à 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-645-08170	15 956,42 \$	Opérations – Incendies – Fournitures spécialisées
04-13493	759,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	758,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-155

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 251 889,98 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 1^{er} FÉVRIER 2017**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 251 889,98 \$ pour la période du 26 janvier au 1^{er} février 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-156

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 4 ET 52**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 2, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que les listes des embauches numéros 4 et 52 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	13 705,16 \$	30 janvier au 3 février 2017
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	312 971,14 \$	30 janvier au 3 février 2017
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	7 977,44 \$	30 janvier au 3 février 2017
Liste des embauches numéro 4	Embauches de personnel temporaire	1 313 383,32 \$	22 au 28 janvier 2017
Liste des embauches numéro 52	Embauches de personnel temporaire	143 883,35 \$	22 au 28 janvier 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-157

RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2016 SP 155 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2017-2019 DE LA POLITIQUE FAMILIALE - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-623 du 6 juillet 2016, octroyait un contrat à la firme Sogémap inc. pour les services professionnels de l'élaboration du plan d'action 2017-2019 de la Politique familiale – Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle au montant total de 39 844,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés rencontre plusieurs insatisfactions quant au respect des délais, à l'animation et au contenu des rencontres pour lesquelles la firme a été engagée;

CONSIDÉRANT QUE la firme n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat, que le lien de confiance est brisé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Sogémap inc. pour les services professionnels de l'élaboration du plan d'action 2017-2019 de la Politique familiale – Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle.

Adoptée

CE-2017-158

SUBVENTION DE 5 000 \$ - ARCHE AGAPÈ - DISTRICT DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Arche Agapè, 19, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M4, à titre de subvention pour la relocalisation de l'atelier les Jouets de l'Arc-en-ciel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	5 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2017.

Adoptée

CE-2017-159

SOUMISSION 2016 SP 259 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2017 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-conseils ltée, 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de mesures de modération de la circulation 2017, pour un montant total approximatif de 90 182,37 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 janvier 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-15010-001-08171	70 000,00 \$	Mesures de modération de la vitesse – 17-3029 – Mesures modération 2017
18-16029-002-08172	12 348,52 \$	Mesures de modération de la vitesse – 17-3029 – Mesures physiques
04-13493	3 921,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 912,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2017.

Adoptée

CE-2017-160

SOUSSION 2016 SP 063A - REMPLACEMENT DU SERPENTIN DE REFROIDISSEMENT - SERVICES DE POLICE ET DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mécanique MAP inc., 1670, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour le remplacement du serpent de refroidissement au quartier général de police, pour un montant total de 99 223,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 février 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14008-009-08173	89 100,00 \$	Plan directeur électromécanique - 15-2043 - Remplacement du serpent de refroidissement au quartier général de police
18-15002-009-08174	1 504,21 \$	Plan directeur électromécanique -15-2043 - Remplacement du serpent de refroidissement au quartier général de police
04-13493	4 315,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 304,22 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2017.

Adoptée

CE-2017-161

SOUSSION 2016 SP 105 - TRAVAUX DU LOT 1 - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION BROAD, FRONT, DES FRÊNES, MCCONNELL ET D'AUVERGNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DU PLATEAU, DE DESCHÊNES ET DE TOURAINE - JOSÉE LACASSE, MAXIME TREMBLAY, RICHARD M. BÉGIN ET DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Allen entrepreneur général inc., situé au 118, rue de la Gare, Saint-Henri-de-Lévis, Québec, G0R 3E0 pour les travaux du lot 1 - Réfection des stations de surpression Broad, Front, des Frênes, McConnell et d'Auvergne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 13 867 801,61 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 décembre 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-007-08175	12 663 151,30 \$	Honoraires et travaux techniques - 2014-2018 - 1.04 - Postes - Surpression - lot 1
04-13493	603 079,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	601 571,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2017.

Adoptée

CE-2017-162

SOUSSION 2017 SI 067 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DE CHAUSSÉES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Technologie de Dégivrage Cargill, Division de Cargill Itée, 300, rue du Saint-Sacrement, suite 225, Montréal, Québec, H2Y 1X4, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées, sur la base du prix unitaire révisé inscrit à la formule de soumission, pour un montant total de 99 900 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 février 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-627	91 222,02 \$	Déblaiement et enlèvement de neiges - Sel et calcium
04-13493	4 344,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 333,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2017.

Adoptée

CE-2017-163

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SUZANNE GAGNÉ À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATIONS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur de projets, Système de radiocommunications du Service de police pour la période du 23 janvier au 22 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Suzanne Gagné à titre de coordonnateur de projets, Système de radiocommunications du Service de police pour la période du 1^{er} avril au 22 décembre 2017.

Le salaire de madame Suzanne Gagné sera celui de la classe 3, échelon 2 de l'échelle salariale des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-11049-001 – Étude en radiocommunication.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-164

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - SALARIÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié peut se déclarer non disponible pour une période maximale de deux sessions consécutives incluant la période estivale et, qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de quatre salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés figurent ci-après : 110910, 112000, 113374 et 113900.

Adoptée

CE-2017-165

ENTÉRINER ET APPROUVER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER 1510-02/15001

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier numéro 1510-02/15001 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue pour les services professionnels suite à une plainte déposée à la Cour supérieure sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à effectuer les dépenses requises au dossier jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-412 – Ressources humaines, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2017.

Adoptée

CE-2017-166*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire II – Équipe volante (poste numéro SRH-BLC-030) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis administratif (poste numéro SRH-BLC-040) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines de la façon suivante :

- Abolir le poste de secrétaire II – Équipe volante (poste numéro SRH-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Rattacher administrativement le poste de commis administratif (poste numéro SRH-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant, sous la gouverne du chef de section, Santé et sécurité.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif